



Pression mobilité forcee

Par **Mobilitéforcee**, le **07/09/2021** à **20:17**

Bonjour, (on dit Bonjour en arrivant quelque part, non ?

Je suis cadre dans un grand groupe. J'ai refusé la mobilité que mon manager a voulu m'imposer. Mon managers a l'intention d'embaucher un alternant en contrat d'apprentissage et, selon des bruits de couloirs, à l'intention, par la suite, de dire qu'on est trop nombreux donc on supprime un poste et, comme par hasard, le mien, pour me mettre en mobilité forcée.

A-t-on le droit de créer un poste pour en supprimer un autre ?

En vous remerciant.

Par **Visiteur**, le **07/09/2021** à **22:27**

Bonsoir

Il est impossible, sur la base de ces seuls éléments, de se prononcer.

Mais supprimer un poste de cadre pour embaucher un alternant en contrat d'apprentissage, non cadre, n'est pas facilement justifiable.

<https://www.saisirprudhommes.com/fiches-prudhommes/clause-de-mobilite-contrat-licenciement>.

En cas de convocation à un entretien préalable, faites vous accompagner par un conseiller du

salarié

https://www.droit-travail-france.fr/conseiller_cl1.html

Par morobar, le 08/09/2021 à 15:21

Bonjour,

[quote]

En cas de convocation à un entretien préalable, faites vous accompagner par un conseiller du salarié

[/quote]

Dans un grand groupe comme indiqué, il existe toujours des représentations du personnel, ce qui exclue la possibilité de se faire assister par un conseiller du salarié.